



Cher-e-s collègues,

Notre section des services centraux de la CGT Finances Publiques a tenu entre juin et octobre des heures mensuelles d'information (HMI).

Ces réunions s'intégraient dans notre campagne d'HMI sur l'ensemble des services centraux de la DGFIP. La spécificité de nos services fait que nous avons de nombreuses implantations géographiques à visiter, Bercy, Montreuil, Noisy le Grand, Noisiel, les sites des différents SCBCM et même Nantes pour certains services (informatique, retraites de l'Etat et SCBCM Affaires Etrangères).

Les agents des services centraux et des SCBCM ont exprimé le besoin d'avoir cette information syndicale. Lors de ces réunions les échanges ont été fructueux, allant au-delà des thèmes que nous avons évoqués.

Pour rappel, les thématiques suivantes ont été développées :

REFORME DES RETRAITES :

Depuis la première journée d'action le 19 janvier, 14 journées de mobilisation se sont succédées. Des millions de manifestants se sont opposés au passage à 64 ans.

Le passage en force par l'article 49-3 de la constitution a révélé la faiblesse du gouvernement au regard du rapport de force mis en place dans l'unité syndicale.

Les organisations syndicales restent unies pour continuer la lutte pour obtenir l'abrogation de cette réforme mais également sur les revendications salariales des travailleurs, sur les conditions de vie au travail.

La CGT revendique le retour à la retraite à 60 ans et les 37,5 annuités ! Un autre financement des retraites est possible, nous avons des propositions et notamment l'augmentation des salaires !

CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL :

Que propose le gouvernement aux agents de la fonction publique ?

Le FLEX-OFFICE, nouvelle organisation du travail où les agents n'ont plus de bureaux personnels lorsqu'ils sont en présentiel mais un espace de travail mis à disposition pour la journée, entraîne une déshumanisation du travail, une rupture du lien social entre collègues mais aussi du dialogue social. La mise en œuvre du FLEX-OFFICE s'effectue avec la nouvelle norme édictée par la Première ministre soit 0,7 poste de travail par agent... L'administration ne recherche que le gain immobilier...

La DGFIP donne l'impression d'autoriser le télétravail dans un but social : garde d'enfants, enfants malades, en lieu et place d'un arrêt maladie. Pour autant se pose dans ce cadre la question du temps de travail. La quotité journalière est bien souvent dépassée... la pause méridienne de 45 minutes pas forcément effective... Les agents restent parfois devant leurs ordinateurs jusqu'à des heures tardives (des exemples au-delà de 21 heures, voir même le week-end).

La CGT revendique l'arrêt du déploiement du FLEX-OFFICE et le retour à la situation antérieure. Dans le cadre du télétravail nous revendiquons la coupure automatique des applications informatiques hors des horaires légaux de travail ainsi que le week-end. La CGT revendique la prise en compte dans les rémunérations des agents de la hausse de



productivité induite par le télétravail ainsi que le remboursement des frais induits sur la base de 50 euros mensuels sans plafond.

LA RESPONSABILITE DES GESTIONNAIRES PUBLICS :

Un nouveau régime remplaçant la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables s'applique désormais à l'ensemble des agents de la fonction publique. Tous les agents sont donc susceptibles d'être « justiciables » devant la 7ème chambre de la Cour des comptes. Nous n'avons à ce jour aucune garantie qu'un agent d'exécution ne soit pas tenu comme responsable...

Les premières condamnations sont prononcées. Une encadrante au sein d'un service administratif d'un hôpital a ainsi été condamnée à une amende équivalente à 3 mois de salaire.

La DGFIP semble vouloir désormais orienter vers une logique de « flicage » visant à protéger les directeurs locaux et de centrale. Les décideurs politiques sont exclus du dispositif de responsabilité...

La CGT réclame de la clarté sur la mise en œuvre de ce nouveau régime, les agents ne doivent pas être tenus pour responsables ! En attendant, nous recommandons aux agents devant traiter un dossier complexe, valider informatiquement une opération spécifique, de tracer par écrit l'ensemble de leurs échanges avec leur hiérarchie celle-ci devra également donner par écrit les ordres de validation.

PROCHAINES HEURES MENSUELLES D'INFORMATION

Au début de l'année 2024, nous réaliserons une nouvelle campagne d'HMI pour vous tenir informé-e-s des négociations actuellement cours sur les rémunérations. Une négociation est ouverte sur notre régime indemnitaire avec la DGFIP et une autre au niveau du ministère de la fonction publique.

La CGT Finances Publiques revendique la reconnaissance de l'engagement des personnels par une revalorisation pérenne de la rémunération pour tous. Nous refusons tout dispositif de rémunération au mérite !

Pour nous contacter : cgt.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° DGFIP..... Grade : Échelon :

Quotité travail : Temps complet ou Temps partiel : %